

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	20

Absents ayant donné un pouvoir : M. Gérard HUET à M. Philippe BAUMY, Mme Aline MERIAU à M. Frédéric MURA, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Hervé LHOMME, Mme Vanessa CHABOURINE à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY,

Date de la convocation

20 juin 2025

Date d'affichage

20 juin 2025

Objet de la délibération

**3-Domaine et patrimoine
3-2 Aliénations**

**2025-045 – Prix de vente de
4 terrains Chemin des
Bourrassières**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

3/7/2025

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe BAUMY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 27 mars 2024,

Considérant la nécessité de vendre des terrains constructibles pour financer les projets d'investissement envisagés par la commune,

Vu l'avis de la commission « développement économique, finances, commerces et santé » du 8 avril dernier qui propose de fixer le prix de vente des 4 terrains situés chemin des Bourrassières à 75 € car les terrains ne sont pas viabilisés. Ils sont constructibles mais les acquéreurs doivent prendre à leur charge la viabilisation de leur terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de quatre terrains (selon le plan joint) :
 - lot n°1 : d'une superficie de 1248 m²,
 - lot n°2 : d'une superficie de 1189 m²
 - lot n°3 : d'une superficie de 1177 m²,
 - lot n°4 : d'une superficie de 1211 m²,situés Chemin des Bourrassières, au prix de 75 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir, qui seront passés, dans l'office notarial choisi par l'acquéreur et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Philippe BAUMY



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

